

## L'IVG, un droit fragile :

Nous pouvons actuellement remarquer de nombreuses remises en question de ce droit :

- Déclarations du Pape et du Vatican,
- Manifestation en Espagne contre la légalisation de l'IVG,
- Temps d'attente important face à des délais légaux,
- Inégalité d'accès à ce droit sur le territoire,
- Obligation pour certaines femmes de se rendre à l'étranger pour certaines femmes « hors délais » (avec des frais que toutes les femmes ne peuvent prendre en charge),
- Difficultés dans certaines régions pour trouver un médecin pour pratiquer l'avortement,
- La culpabilisation des femmes qui ont recours à l'IVG,
- ...

### Ciné-Débat le 25 juin à 19h10

Projection du film « Histoire d'un secret » : « Alors que Mariana Otero avait à peine plus de quatre ans, sa mère, la peintre Clotilde Vautier, a disparu. Les suites d'une opération d'appendicite ayant mal tournée, lui a-t-on révélé un an plus tard. Ce n'est qu'à l'âge de trente ans que Mariana et sa sœur connaîtront le véritable secret qui se cache derrière la mort de leur mère ».

Cette projection sera suivie d'un débat co-animé par le Planning Familial 66 et le Collectif Droits des Femmes 66.

## L'Interruption Volontaire de Grossesse, Un droit fondamental pour les femmes.

**Ciné-débat jeudi 25 juin à 19h10 au  
Castillet**



[collectifdroitdesfemmes66@yahoo.fr](mailto:collectifdroitdesfemmes66@yahoo.fr)

## Un droit conquis au fil des luttes

**En 1810**, c'est le Code Napoléon, catastrophe civile pour les femmes. L'article 317 du Code pénal de 1810 condamne sans distinction: "Quiconque provoque l'avortement d'une femme enceinte avec ou sans son consentement au moyens d'aliments, de drogues, de médicaments, par violence ou d'autres remèdes, est puni de prison."

**Juillet 1920**. Adoption d'une loi qui " réprime la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle "

**1923**. Adoption d'une loi qui correctionnalise l'avortement.

**1942**. Adoption d'une loi qui fait de l'avortement un crime contre la sûreté de l'Etat, donc passible de la peine de mort. Cette loi sera abrogée à la Libération.

**1956**. Création de "la Maternité heureuse", qui deviendra Mouvement français pour le Planning familial (MFPF) en 1960, dans le but de légaliser les moyens anticonceptionnels

**1969**. Création par les dirigeants du MFPF de l'Association pour l'étude de l'avortement (ANEA). Création du MLF et du Groupe Information Santé (GIS).

**1971**. Parution dans la Presse de l'appel des 343 avortées. Fondation du Mouvement Choisir.

**1972**. Procès de Marie-Claire à Bobigny. Le jugement confirme que la loi de 1920 sur l'avortement n'est plus applicable.

**1973**. Création du Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception (MLAC), qui fédère le MFPF, le GIS, le MLF, des syndicats et des mouvements d'extrême-gauche.

Organisation, par le MFPF, de voyages en Angleterre pour les femmes voulant avorter.

**17 janvier 1975**. Promulgation de la loi Veil, qui suspend partiellement l'article 317 du Code Pénal pour 5 ans, autorisant ainsi l'avortement sous certaines conditions.

**31 Décembre 1979**. Adoption par le Parlement d'une nouvelle loi sur l'IVG confirmant celle de 1975.

**1982**. Remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale.

**1988**. Autorisation de mise sur le marché du RU486 permettant l'avortement médicamenteux.

**1991**. Création de la CADAC, Coordination nationale d'associations pour le droit à l'avortement et à la contraception.

**27 janvier 1993**. Adoption d'une loi sur le délit d'entrave à l'IVG, dite "Loi Neiertz" qui vise à sanctionner les personnes qui perturbent le fonctionnement des établissements hospitaliers participant à la mise en œuvre de la loi sur l'IVG.

**2000>2002**. La contraception d'urgence est mise en vente libre, gratuite pour les mineures et disponible en infirmerie scolaire.

**2001>2004**. Loi IVG/contraception-allongement des délais à 12 semaines, suppression de l'entretien social obligatoire pour les majeures et de l'obligation d'autorisation parentale pour les mineures, 3 séances d'éducation sexuelle par an dans les écoles, collèges et lycées.

**2003**. Autorisation de la stérilisation à visée contraceptive.

**2004**. Mise en place des IVG médicamenteuses sans hospitalisation avant la 5<sup>ème</sup> semaine de grossesse par un médecin conventionné.

**Mai 2009** : publication du décret autorisant les centres de planification et de santé à réaliser des avortements par voie médicamenteuse.

### Le droit des femmes à disposer de leur corps, un combat toujours d'actualité :

Le Collectif Droits des Femmes tient à réaffirmer sa volonté de lutter pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes, pour l'émancipation des femmes et le respect de leurs droits.

La liberté sexuelle des femmes, l'accès à la contraception de son choix et l'IVG restent des luttes prioritaires pour le droit des femmes.